



## COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2026

Le jeudi 17 septembre 2026, le Conseil municipal s'est réuni Mairie sous la présidence de Florent COUTANT, Maire, suivant convocation transmise le 10 septembre 2026 par voie dématérialisée.

**En présence de :** COUTANT Florent, MOREAU Sabrina, GARÇON Vincent, PLANTARD Fabrice, HERVÉ Manuella, DUBOURG Fabien, GARÇON Olivier, HALLET Xavier, HAUBOIS Carole, LEFEUVRE Éric, LEPAROUX Sonia, MARTIN Loïc.

**Excusé ayant donné procuration :** MORRA QUÉREAU Angéline à HAUBOIS Carole, LODDÉ Cathy à GARÇON Vincent, VEILLARD Anne-Marie à COUTANT Florent

**Secrétaire de séance :** Sonia LEPAROUX

En amont de l'étude des dossiers, il est proposé aux membres de l'assemblée de procéder à la validation du procès-verbal de la séance précédente. Celui-ci est validé à l'unanimité.

---

Décisions du Maire - Renonciations à droit de préemption

---

**Rapporteur:** COUTANT Florent

informe le conseil municipal avoir pris, des décisions de renonciation à l'exercice du droit de préemption pour les 9 l'Hôtel Gare et 15 place de l'Eglise. Le Conseil municipal prend acte.

---

Décision du Maire - Assurance statutaire

---

**Rapporteur:** COUTANT Florent

M. le Maire expose :

Les agents, sous régime CNRACL, sont à la charge complète de la collectivité. Ceux étant sous régime IRCANTEC (-28 h hebdo) se voient verser des indemnités journalières de la Sécurité Sociale, la commune leur doit éventuellement un complément selon les situations.

Le conseiller d'assurances a fait part des statistiques de son siège démontrant une forte sinistralité sur ces 2 dernières années. De ce fait, il a proposé, évitant ainsi la résiliation du contrat, de porter à 30 jours au lieu de 10 jours la franchise applicable à chaque arrêt. Quant au montant de la cotisation due au titre de l'année 2027, elle resterait établie sur les mêmes bases sans majoration. Il informe le conseil municipal, qu'il a accepté cette modification. Le Conseil municipal prend acte.

---

2026-045 - Ouverture d'un fonds de soutien par l'AMF pour les incendies de Gironde

---

**Rapporteur:** COUTANT Florent

Appelé à la réflexion, le conseil décide de verser la somme de 500 € à la Protection Civile. Il demande à M. le Maire l'exécution de cette délibération.

|           |            |                |                |
|-----------|------------|----------------|----------------|
| Pour : 12 | Contre : 0 | Abstention : 3 | Non votant : 0 |
|-----------|------------|----------------|----------------|

---

2026-046 - Conseil de développement de Redon Agglomération

---

**Rapporteur:** COUTANT Florent

Le renouvellement du conseil de développement doit intervenir d'ici la fin de l'année et plusieurs sujets majeurs lui seront proposés : projet de territoire, habitat et cadre de vie, santé, alimentation, mobilités, participation citoyenne ou encore transitions énergétiques. M. Loïc Martin est désigné élu référent "Conseil de développement"

|           |            |                |                |
|-----------|------------|----------------|----------------|
| Pour : 15 | Contre : 0 | Abstention : 0 | Non votant : 0 |
|-----------|------------|----------------|----------------|

---

2026-047 - Autorisation de signature d'un mandat avec SAFTI - Laurence MIGOT - Ventes terrains lotissement

---

**Rapporteur:** COUTANT Florent

Le conseil municipal autorise M. le maire à signer le mandat de vente simple avec Mme Laurence Migot du réseau immobilier SAFTI, afin de permettre une large publicité de l'annonce de vente.

|           |            |                |                |
|-----------|------------|----------------|----------------|
| Pour : 14 | Contre : 0 | Abstention : 1 | Non votant : 0 |
|-----------|------------|----------------|----------------|

---

#### 2026-048 - Demande d'aide sociale

---

**Rapporteur:** MOREAU Sabrina

Le conseil municipal, suivant la proposition prise à l'issue de la réunion de la commission d'action sociale du 15 septembre, attribue la somme de 500 € au demandeur.

Pour : 10                      Contre : 4                      Abstention : 1                      Non votant : 0

---

#### 2026-049 - Convention transports scolaires 2026-2027

---

**Rapporteur:** MOREAU Sabrina

REDON Agglomération, de par ses statuts, a compétence pour organiser la pratique et l'apprentissage de la natation scolaire et ainsi accueillir les enfants scolarisés (écoles maternelles et primaires) sur son territoire. Afin de faciliter les modalités pratiques de la mise en place de cette action, REDON Agglomération organise le transport depuis les écoles jusqu'aux piscines communautaires.

Pour information, le coût prévisionnel des transports scolaires de l'école St Guénolé pour l'année 2026-2027 s'élève à 1 485.28€ HT pour 16 déplacements.

Le conseil municipal

- approuve les termes de la convention avec les communes du territoire relative aux modalités de remboursement des frais liés au transport des scolaires pour la pratique et l'apprentissage de la natation,
- autorise Monsieur le Maire, à signer cette convention et tout document afférent à cette décision.

Pour : 15                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Non votant : 0

---

#### 2026-050 - Instauration de la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation (TVLH)

---

**Rapporteur:** HERVÉ Manuella

Considérant que cette taxe permet à la commune de renforcer ses outils pour lutter contre la vacance prolongée des logements,

Considérant que la taxe sur la vacance des locaux d'habitation constitue un levier important pour inciter les propriétaires à remettre leurs biens sur le marché locatif ou à les occuper,

Le conseil municipal décide d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Non votant : 0

---

#### 2026-051 - Décision modificative Budget Lotissement Le Verger de la Couère

---

**Rapporteur:** HERVÉ Manuella

Suite à la décision modificative 1 prise par délibération 2026-035, la Trésorerie nous informe qu'il aurait également été nécessaire de modifier le résultat reporté en investissement du budget du lotissement.

Ainsi il convient de prendre la décision modificative suivante :

Lotissement Le Verger de la Couère

| Dépenses |               | Recettes |               |
|----------|---------------|----------|---------------|
| 001      | -171 889.40 € | 168742   | -171 889.40 € |

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Non votant : 0

---

#### 2026-052 - Autorisation de signature 204 Brangouin

---

**Rapporteur:** COUTANT Florent

La rue du Bois des Biguenais (VC193) et la VC190 n'ont pas le même tracé sur le cadastre qu'en existant. De ce fait, un échange de terrain est nécessaire afin de régulariser la situation. Le demandeur a supporté les frais de bornage et assurera tous les autres frais et taxes annexes notamment notariés.

Cet échange répond à un intérêt commun s'inscrivant dans la régularisation foncière du patrimoine communal.

Les parcelles extraites ne sont pas utilisées pour un service public ou un usage collectif. L'intérêt est communal.

Considérant la demande d'alignement au droit des parcelles cadastrées A143 et A828 du 21 février 2025,

Considérant le projet de division et de bornage du 17 mars 2025,

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires à l'aboutissement de cette opération (actes notariés...), précise que tous les frais (géomètres, notaires, publicité foncière...) seront à la charge du demandeur.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Non votant : 0

---

Florent COUTANT indique que l'ordre du jour est épuisé. La séance est levée à 23:05.

La présidence de séance,  
Florent COUTANT, Maire

Le secrétariat de séance,  
Sonia LEPAROUX